

Public :

- Responsable d'entreprise, responsable de production, responsable ressources humaines, acteur de la sécurité au travail.

Prérequis :

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

Nombre de participants :

- 12 personnes maximum.

Objectifs :

- À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'identifier et d'évaluer les risques professionnels de son entreprise.
- Il sera en capacité de rédiger le document unique et de définir un plan d'actions pour maîtriser les risques professionnels.

Matériel Pédagogique :

- Présentation Power - Point reprenant les principaux points.
- Documentations institutionnelles (INRS, CARSAT, DREETS,...).
- Liste de sites internet à connaître et à visiter régulièrement, dans le cadre d'une veille réglementaire.
- Remise d'un support pédagogique.

Pédagogie :

- Exposé théorique appuyé d'un support PowerPoint
- Étude de certains postes de travail, exercices pratiques, supports techniques.
- Réflexion amenée par des outils ludiques (travail en groupe, puzzle, étude de cas, vote coloré, etc.).

Intervenant :

- Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels.

Attribution finale :

- La formation est sanctionnée par une attestation de fin de formation.
- Remise d'un support pédagogique en fin de formation.

Modalités d'accès : tarif - lieu - date :

- Pour tout renseignement, nous contacter via notre site internet www.previpas.fr ou par téléphone au 06.19.79.91.58 ou par mail : previpas-formation@orange.fr

Programme

Rappel réglementaire : Art. L. 4121-3 du Code du Travail. L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail. A la suite de cette évaluation, l'employeur met en oeuvre les mesures de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

Clarifier les enjeux de la prévention :

- Définitions et statistiques ;
- Comprendre les enjeux Humains, Économiques et Juridiques de la prévention ;
- Connaître les obligations de l'employeur et les 9 principes généraux de prévention ;
- Identifier les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise.

Identifier les risques professionnels :

- Clarifier les notions de danger, situation dangereuse, événement dangereux, dommage, risque ;
- Maîtriser le mécanisme d'apparition d'un dommage corporel ;
- Repérer les risques professionnels sur un poste de travail : identifier les dangers liés à l'activité de travail, caractériser les risques liés à l'activité de travail, identifier les moyens de prévention existants.

Évaluer les risques professionnels :

- Définir un système de cotation pour évaluer les risques professionnels.
- Hierarchiser les risques professionnels.

Savoir transcrire l'évaluation des risques dans le document unique :

- S'approprier les étapes de construction du Document Unique : rédiger, organiser, suivre.

Proposer des actions de prévention :

- Être en capacité d'identifier des mesures techniques, et organisationnelles.

Modalité du contrôle des connaissances :

- Une évaluation formative en continue est réalisée permettant de valider les compétences acquises tout au long de la formation.
- Les stagiaires répondent à un QCM pour permettre d'évaluer leurs connaissances en début et en fin de session.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.